

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MAI 2014

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le dix-neuf mai deux mille quatorze à 19 heures, à la Mairie de VEZAC, sous la présidence de M. Jean-Claude CASTAGNAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CASTAGNAU, Thierry TREMOUILLE, Patrick SINGIER, Sylviane QUAILLET, Lionel GUINOISEAUX, Alain BOYER, Philippe CHAULET, Sophie COURTY, Virginie HALLOUIN, Yvette REBEYROL, Audrey SABOUREAU, Christian SESTARET, Marie-Christine TREMOULET.

Etaient absents : Christian ROBLES, Pascal VIONNET (excusés).

Christian ROBLES donne procuration à Alain BOYER.

Pascal VIONNET donne procuration à Jean-Claude CASTAGNAU.

Secrétaire de séance : Sophie COURTY assistée de Dominique DOUSSEAU.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

1. – Approbation du Procès-verbal de la réunion du C.M. du 17 Avril 2014.

2. – Remboursement de frais Convention Comenius :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre,
► **ACCEPTE** la prise en charge par la Commune du remboursement de frais, dans le cadre de la Convention COMENIUS 2013, à Mme AUDIT Myriam, Professeur des écoles, pour la somme de **592,74 €**. Cette somme est à imputer à l'article 62878 du budget principal de l'exercice 2014.

3. – Recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier d'activité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter une personne pour accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien de la voirie communale et des espaces verts,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre,

► **DECIDE** le recrutement direct d'un agent non titulaire pour accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de trois mois, allant du **16 Juin 2014 au 15 Septembre 2014 inclus** ;

Cet agent embauché à l'emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, assurera les fonctions *d'entretien de la voirie communale et des espaces verts*, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut : 330, indice majoré : 316.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

► CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire de recruter l'agent et de conclure un contrat d'engagement avec lui.

4. – Approbation du rapport CLECT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification du rapport CLECT transmis par M. le Président de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir concernant la présentation réalisée par le cabinet Michel KLOPFER lors de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue en mars 2014.

Il prévoit notamment le montant des nouvelles Attributions de Compensation suite aux modifications des compétences de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir au 1^{er} Janvier 2014.

Après l'exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour approuver ce rapport, dans les conditions fixées au 1^{er} alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre,

► APPROUVE le rapport CLECT qui a été présenté par le Cabinet Michel KLOPFER, Consultants Finances Locales ;

► MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Le montant annuel attribué à la commune de VEZAC est de **147 683 €**.

5. – Changement d'assiette de la Voie Communale n° 330 au lieu-dit « Le Port » débouchant sur la RD 57 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de changer l'assiette de la Voie Communale n° 330 débouchant sur la Route Départementale n° 57 sise au lieu-dit « Le Port » pour en faciliter l'accès suite à la demande de M. Gérard VAUNAC, au droit de la parcelle lui appartenant Section B n° 1429.

Il y a lieu donc de classer le nouvel accès dans le domaine public communal afin d'obtenir une meilleure sortie de la dite Voie Communale sur la Route Départementale n° 57.

Monsieur le Maire indique que la permission de voirie a été autorisée par la Direction des Routes et du Patrimoine Paysager en date du 27 mars 2014 et un relevé de la nouvelle route est en cours d'établissement par le géomètre M. Jean-Michel PERUSIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► ACCEPTE le changement d'assiette de la Voie Communale n° 330 sur la R.D. n° 57 sise au lieu-dit « Le Port », soit le classement du nouvel accès de la dite voie communale.

► AUTORISE le classement du nouvel accès de la dite voie dans le domaine public communal en sachant que les frais engagés seront à la charge du demandeur M. VAUNAC Gérard.

► AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette procédure.

Conformément à l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, une enquête publique n'est pas nécessaire car l'opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, mais au contraire d'améliorer l'accès pour la sécurité des usagers.

♥ QUESTIONS DIVERSES :

▪ Commissions communales :

La liste des commissions communales désignant les délégués titulaires et suppléants a été distribuée à chaque élu.

▪ Préparation bureau de vote Elections Européennes :

Après confirmation, le Maire coche sur le tableau établi à cet effet les heures de présence des élus au bureau de vote pour le scrutin du 25 Mai 2014.

▪ Avant-projet : Projet éducatif territorial de VEZAC (PEDT) :

La commission *vie scolaire* est chargée du dossier relatif à la réforme des rythmes scolaires. Il doit être déposé pour avis début Juin à la DSDEN et à la DASEN du Département afin de mettre en place à la rentrée scolaire 2014/2015 l'accueil périscolaire.

▪ Plantation du mai communal :

Le Maire et les membres du Conseil Municipal invitent la population vézacoise pour la plantation du mai traditionnel à la Mairie de VEZAC Mercredi 28 Mai 2014 à partir de 18 heures. Le verre de l'amitié et un buffet clôtureront la soirée dans la convivialité et les retrouvailles entre voisins et amis.

▪ Parcours de musique contemporaine en Périgord Noir :

Jean-Yves BOSSEUR : Conférence « *Musiques savantes et Musiques Populaires* »

→ Samedi 7 Juin 2014 à 16 heures 30 au Local Art Lumière Animation Nature à VEZAC

Géraldine KELLER : Improvisation « *programme GYÖRGY LIGETI (compositeur hongrois)* »

→ Dimanche 8 Juin 2014 à 18 heures 30 à l'église de VEZAC

Entrée libre pour ces deux manifestations.

▪ Visite du patrimoine communal :

Le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal Dimanche 8 Juin 2014 à 10 heures devant la Mairie pour découvrir le patrimoine communal : les divers bâtiments communaux et espaces publics appartenant à la Commune.

▪ Réunion des adjoints :

Les adjoints se réuniront en bureau municipal tous les 15 jours. Ceux-ci tiendront une permanence régulière à la mairie, en fonction des charges de travail et des disponibilités de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20 heures 30.